AIDE FINANCIÈRE

SADC
TÉMISCAMINGUE

FONDS D'INVESTISSEMENT

5 000 $ à 150 000 $

Ce fonds a pour objectif de favoriser la création et le maintien de l'emploi. Le fonds d'investissement de la SADC du Témiscamingue est un outil de financement complémentaire aux institutions financières conventionnelles.

DURÉE maximum **10 ans**

TYPE DE PRÊTS
Prêt à terme garanti [1]
Prêt participatif [2]
Prêt fonds de roulement

ADMISSIBILITÉ
Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale

MISE DE FONDS
Minimum 20 %

TAUX D'INTÉRÊT
Taux de base plus une prime variant selon le niveau de risque du projet, renouvelable annuellement.

Note : Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 %.

STRATÉGIE JEUNESSE

5 000 $ à 25 000 $

Financement disponible aux promoteurs âgés entre 18 et 39 ans, favorisant la création, l'acquisition ou l'expansion d'entreprise.

* Si plus d'un jeune pour le même projet, le prêt maximum est de **20 000 $ par promoteur. Maximum 40 000 $ par projet.**

DURÉE maximum **7 ans**

TYPE DE PRÊTS
Prêt personnel
Mise de fonds
Achat d'équipements, terrains, bâtiments
Avance dans son entreprises
Fonds de roulement

* Le prêt ne peut pas servir au remboursement de dettes existantes.

ADMISSIBILITÉ
Jeune de **18 à 39 ans**, détenant un minimum de 51 % des actions ou parts d'une entreprise.

MISE DE FONDS
Exigeances souples

TAUX D'INTÉRÊT
Le prêt comporte une période de congé d'intérêt de 24 mois suivant la date du premier déboursé.
À compter du 24e mois, le prêt porte intérêt au taux préférentiel en vigueur, plus une prime de 3 % l'an. Le taux d'intérêt est réévalué annuellement en fonction du taux d'intérêt préférentiel en vigueur.

RELÈVE D'ENTREPRISE

25 000 $ à 150 000 $

Ce programme vise à favoriser le transfert d'entreprise située au Témiscamingue afin de conserver les emplois et les centres de décision et ce, dans tous les secteurs d'activité admissibles tel qu'établi dans la politique d'investissement.

DURÉE maximum **10 ans**

TYPE DE PRÊTS
Prêt avec cautionnement
Moins de 50 000 $
Prêt à terme garanti
50 000 $ et plus

* Le prêt peut servir à acheter minimalement 25 % des actions.

ADMISSIBILITÉ
Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale
Entrepreneur pour achat d'actions

MISE DE FONDS
Entre 10 % et 20 %

TAUX D'INTÉRÊT
Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 % (taux minimum de 6 %), les taux sont renouvelables annuellement.

1 Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèque mobilière ou immobilière, elles peuvent être de second rang, s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.
2 Forme d'intervention utilisée dans les entreprises de 2e et 3e transformation incorporées

SECTEURS D'INTERVENTION
Prioritaire :
- 2e et 3e transformation
- 1re transformation
- Primaire agricole et forestier

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER
1 % du montant du prêt, min. 100 $

EXCLUSIONS
- Démarrage d'un commerce de détails ou de services dans une collectivité où ce service existe déjà.
  Le client doit démontrer que le démarrage de son entreprise n'entraîne pas le déplacement de la clientèle d'une entreprise existante.
- Immobilier résidentiel
- Secteurs reliés au sexe, à la religion, à la politique ou au débit de boisson

CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. **Rentabilité** : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus.
2. **Équipe dirigeante** : connaissances, expériences, formations, réseaux.
3. **Capacité de remboursement** : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements capital et intérêts sur ses emprunts.
4. **Taux d'endettement** : idéalement inférieur à 80 %
5. **Valeur des garanties et des cautionnements.**
6. **Création et maintien d'emplois.**

Canada Développement économique Canada appuie financièrement la SADC

AIDE FINANCIÈRE

disponible à la Société de développement du Témiscamingue

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TÉMISCAMINGUE

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT

5 000 $ à 150 000 $

Ce Fonds offre un support technique et financier permettant de stimuler l'entrepreneurship et de favoriser la création d'emplois sur le territoire de la MRC de Témiscamingue pour des projets de démarrage ou d'expansion d'entreprise.

DURÉE 7 ans maximum **10 ans**
~~**Date limite: 1er juin 2032**~~

TYPE DE PRÊTS
Prêt à terme garanti [1]
Prêt participatif [2]
Prêt fonds de roulement

ADMISSIBILITÉ
Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale

MISE DE FONDS
Au moins 20 % du coût du projet. Possible

TAUX D'INTÉRÊT
Min : taux préf. + 2% (plancher 6%)
Max : taux préf. + 2% + risque (plancher 6%)

FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ FTQ (FLS)

Le FLS se combine au FLI et offre une aide financière supplémentaire maximum de 100 000 $ avec une mise de fonds de 20 %.

AIDE AUX JEUNES POUR L'ACQUISITION

5 000 $ à 25 000 $

Favoriser la relève graduelle des entreprises témiscamiennes par les jeunes de 18 à 39 ans en les aidant à acquérir de 25 % à 100 % d'une entreprise existante.

* Si plus d'un jeune par projet, le prêt maximum est de **20 000 $ par promoteur.**

DURÉE maximum **6 ans**

TYPE DE PRÊTS
Prêt personnel
Acquérir au moins 25 % des actions ou des parts

ADMISSIBILITÉ
Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Jeune de 18 à 39 ans pour achat d'actions ou parts d'une entreprise

MISE DE FONDS
Exigeances souples

TAUX D'INTÉRÊT
0 %

MODALITÉ
Moratoire sur le remboursement de capital allant jusqu'à 12 mois

RELÈVE D'ENTREPRISE

25 000 $ à 150 000 $

Ce programme vise à favoriser le transfert d'entreprise située au Témiscamingue afin de conserver les emplois et les centres de décision et ce, dans tous les secteurs d'activité admissibles tel qu'établi dans la politique d'investissement.

DURÉE maximum **10 ans**

TYPE DE PRÊTS
Prêt avec cautionnement
Moins de 50 000 $
Prêt à terme garanti
50 000 $ et plus

* Le prêt peut servir à acheter minimalement 25 % des actions.

ADMISSIBILITÉ
Entreprise à propriétaire unique
Société en nom collectif
Compagnie
Organisme à but non lucratif
Organisme d'économie sociale
Entrepreneur pour achat d'actions

MISE DE FONDS
Entre 10 % et 20 %

TAUX D'INTÉRÊT
Taux de base des prêts aux entreprises de la Banque du Canada plus (+) 2 % (taux minimum de 6 %), les taux sont renouvelables annuellement.

1 Dans le cas des garanties, il s'agit d'hypothèque mobilière ou immobilière, elles peuvent être de second rang, s'il existe une valeur résiduelle sur les biens meubles ou immeubles.
2 Forme d'intervention utilisée dans les entreprises de 2e et 3e transformation incorporées

SECTEURS D'INTERVENTION
Prioritaire :
- 2e et 3e transformation
- 1re transformation
- Primaire agricole et forestier

FRAIS D'OUVERTURE DE DOSSIER
1 % du montant du prêt, min. 100 $

EXCLUSIONS
- Démarrage d'un commerce de détails ou de services dans une collectivité où ce service existe déjà.
  Le client doit démontrer que le démarrage de son entreprise n'entraîne pas le déplacement de la clientèle d'une entreprise existante.
- Immobilier résidentiel
- Secteurs reliés au sexe, à la religion, à la politique ou au débit de boisson

CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. **Rentabilité** : les revenus prévus en fonction du marché permettent de faire face aux dépenses et génèrent des surplus.
2. **Équipe dirigeante** : connaissances, expériences, formations, réseaux.
3. **Capacité de remboursement** : les fonds générés par l'entreprise doivent démontrer qu'elle est capable de faire l'ensemble des remboursements capital et intérêts sur ses emprunts.
4. **Taux d'endettement** : idéalement inférieur à 80%
5. **Valeur des garanties et des cautionnements.**
6. **Création et maintien d'emplois.**